

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE50

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« procéder au rejet de »,

le mot :

« rejeter ».

II. – À la deuxième phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« procéder au rejet du »

les mots :

« rejeter le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.